Modalités de participation au Concours RSE – Bourse RISO FRANCE 2026

1. **Conditions de participation**
   - Le concours est ouvert à tous les établissements scolaires présents au **Congrès UNETP de Paris, du 26 au 27 novembre 2026**.
   - Chaque établissement peut présenter **un seul projet RSE**.

2. **Dépôt des candidatures**
   - Pour participer, l'établissement doit remplir le formulaire officiel, disponible sur le stand RISO France ou remis en main propre au cours des semaines précédant le congrès puis le déposer complété au plus tard le **27 novembre 2026 à 11h00 au stand**.
   - Les dossiers incomplets ou remis hors délai ne seront pas pris en compte.

3. **Sélection et tirage au sort**
   - Lors du congrès, un **tirage au sort** sera effectué parmi les établissements ayant déposé un dossier valide.
   - Trois établissements seront désignés lauréats et recevront chacun une **bourse RSE de 1 000 €** pour mettre en œuvre leur projet.

4. **Utilisation de la bourse**
   - La bourse est exclusivement destinée à financer le projet RSE décrit dans le dossier déposé.
   - **Le versement de la bourse de 1 000 € sera effectué sur présentation d'une facture justificative liée au projet RSE retenu.**

5. **Annonce des gagnants et remise des prix**
   - Les gagnants seront annoncés publiquement lors du **Congrès UNETP**.
   - La remise officielle de la bourse se fera dans chaque établissement, lors d'un rendez-vous organisé avec RISO FRANCE.

6. **Contact commercial**
   - En déposant un dossier, les chefs d'établissement acceptent que leurs coordonnées puissent être utilisées par RISO FRANCE dans le cadre de démarches commerciales.

7. **Clause de modification**
   - RISO FRANCE se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.